



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 28 août 2023

Au Conseil communal
de la commune de Montilliez

Préavis relatif à une demande de crédit pour l'installation de tables et bancs sur le territoire de la Commune de Montilliez

No 27/23 – séance du 28 août 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Message d'accueil pour les visiteurs d'un lieu, le banc est utilisé par une grande diversité d'usagers et pour des motifs variés, été comme hiver.

Nous souhaitons lancer une invitation aux personnes qui en ont besoin de se reposer en chemin, pique-niquer, contempler le paysage, se ressourcer.

2. Justification

Actuellement, nous comptons sur le territoire de Montilliez du mobilier urbain réparti comme suit :

- Dommartin : un banc au Bois de Chavanne, 1 banc au chemin de Rosey, 1 table et bancs à la place de jeux au Temple et 1 banc au cimetière ;
- Naz : une table et bancs en Tondia et 1 banc au cimetière ;
- Poliez-le-Grand : 3 bancs devant le Temple, 1 banc au chemin En Ponty, 1 banc à l'entrée de la forêt En Châtiment parcelle 275 et 1 banc au cimetière ;
- Sugnens : 1 banc sur la parcelle 3198 en bordure du bois, 1 banc sur le DP 47 lignée d'arbres, la table fusion sur la parcelle 3248, une table et bancs à la Place des Tires, 1 banc au cimetière et 2 bancs à l'ancien collège.

La répartition des bancs sur le territoire influence également la localisation des différentes activités dans l'espace public, d'où la nécessité de définir une vision d'ensemble du séjour dans la commune pour être en adéquation avec les besoins des usagers.

Les bancs et les tables sont des éléments-clés du mobilier urbain ou extra urbain qui peuvent contribuer à la convivialité et au bien-être des citoyens.

Les bancs peuvent également contribuer à encourager les gens à passer davantage de temps à l'extérieur, ce qui peut être bénéfique pour leur santé mentale et physique.

Premières questions qui se posent : quelle(s) essence(s) privilégier ? quelle(s) classe(s) de bois utiliser ?

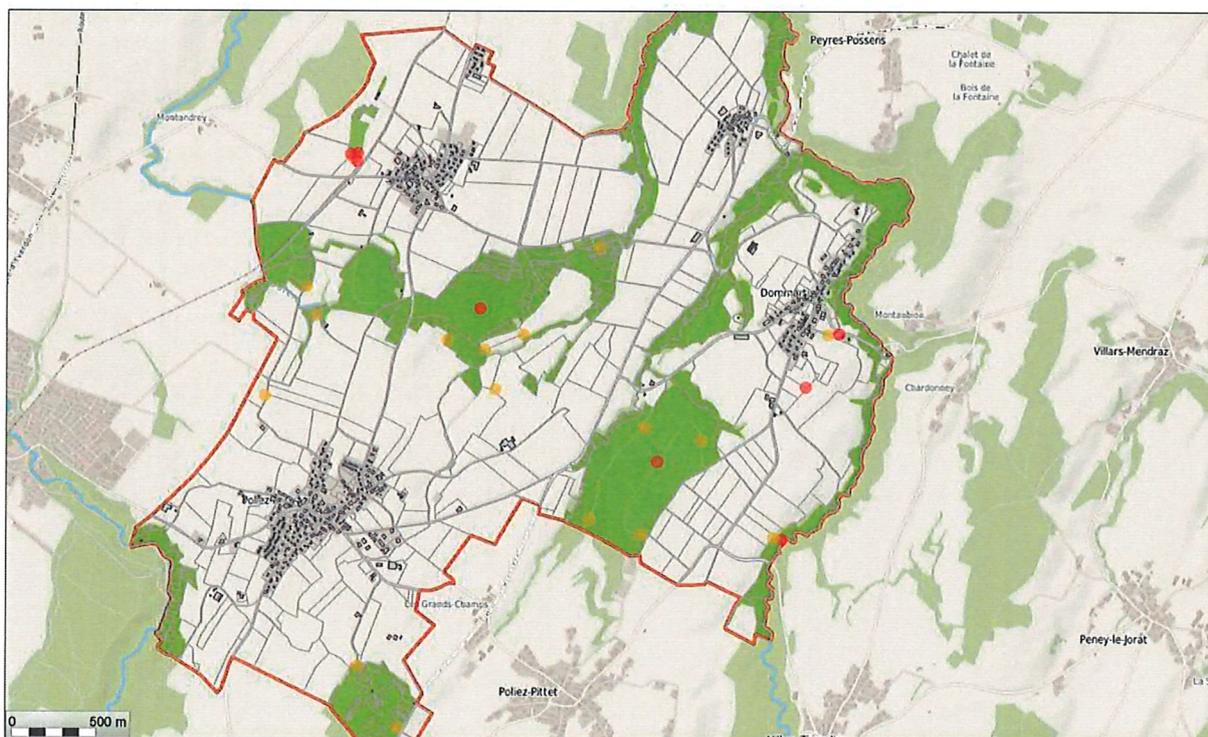
Tout d'abord, l'essence importe peu : qu'il s'agisse de résineux, de feuillu, pourvu qu'elle présente une durabilité naturelle suffisante face aux agents de destruction biologiques. Cette durabilité, qui est liée à la présence de certaines matières comme les tanins, varie selon les essences et l'humidité contenue dans le bois.

En général, les bois sont rabotés et rayonnés avant de passer en finition. Toutes les parties bois des mobiliers sont réalisées en chêne, en frêne, en douglas.

Le douglas qui est choisi présente l'avantage de garantir une provenance très locale, venant de notre groupement forestier, contribuant ainsi à la réduction de l'impact carbone.

Ces bancs sont imprégnés anti insectes. Ils n'ont nul besoin de traitement de peinture ni dans l'immédiat, ni dans le futur.

3. Implantation à Montilliez



*Plan non exhaustif de l'implantation des nouveaux bancs et tables.
Les points rouges signalent les tables, les points jaunes les bancs.*

Au total nous prévoyons l'installation sur notre territoire communal de 17 bancs et 8 tables, dont 2 prévues pour les personnes à mobilité réduite. Ces aménagements compléteront ou remplaceront notre mobilier urbain usagé.

Poliez-le-Grand : 4 bancs de 2 m

Sugnens :
7 bancs de 2 m
2 tables avec bancs de 3 m
2 tables avec bancs de 4 et 5m pour mobilité réduite (place des Tires)

Dommartin : 6 bancs de 2 m
4 tables avec bancs de 3 m

4. Coûts

La présente demande de crédit comprend l'achat de :

17 bancs à CHF 500.- (prix commune)	CHF	8'500.-
8 tables à CHF 1'500.- (prix commune)	CHF	<u>12'000.-</u>
Total :	CHF	20'500.-

L'entretien actuel de notre mobilier urbain par nos employés de la Voirie représente environ 50 heures par année. En comptant ces nouvelles installations, il y aura un entretien minime évalué à une dizaine d'heures supplémentaires par année.

5. Financement

La Municipalité prévoit le financement de cet investissement par la trésorerie courante.

6. Planning

➤ Préavis	Octobre 2023
➤ Commande des bancs et tables	Novembre 2023
➤ Livraison et pose	Mars – Avril 2024

A la fin du deuxième trimestre 2024, une information sera diffusée à l'attention de nos habitants.

7. Lien avec le PECC

5.1 Vision

Nous sommes une commune ambitieuse et modèle prenant ses responsabilités. Nous agissons et motivons nos citoyennes et citoyens afin d'atteindre un monde durable et contribuer à l'objectif de neutralité carbone.

5.2 Projets PECC concernés

- Fiche 1 Commission de la durabilité, énergie et climat
- Fiche 2 Participation et engagement de la population
- Fiche 3 Consommation responsable sobre en carbone et utilisation durable des ressources
- Fiche 4 Rénovation et constructions durables
- Fiche 5 Exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments et encouragement des propriétaires privés

- Fiche 6 Planification de l'approvisionnement en énergie du territoire communal
- Fiche 7 Encouragement à la mobilité douce et durable notamment pour les piétons et les vélos
- Fiche 8 Renforcement de la biodiversité
- Fiche 9 Identification et lutte contre les espèces exotiques et envahissantes
- Fiche 10 Soutien à la solidarité et au bien-être de la population ainsi qu'à la protection de la santé face aux atteintes de la canicule

8. Conclusion

Fort des éléments ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

- Vu le préavis 27/2023 de la Municipalité du 28 août 2023,
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- 1. d'autoriser la Municipalité à acquérir un lot de bancs et de tables ;**
- 2. de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 20'500.- (vingt mille et cinq cents francs) ;**
- 3. de financer cet investissement par la trésorerie courante ;**
- 4. d'amortir cet investissement de CHF 20'500.- sur une durée de 5 ans, à raison de CHF 4'100.- par année dès le budget 2024.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 août 2023.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Daniel Leuba



La Secrétaire :


Monique Pahud

Délégué municipal : M. Thierry Gay-Crosier